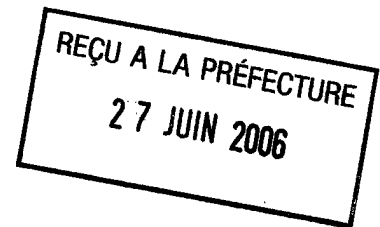


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2006/III-3e/18
Séance du 27 JUIN 2006



HESINGUE - SAINT-LOUIS

Voie de liaison entre la RD 105 et la RD 469

----- Convention financière

Le Conseil Général,

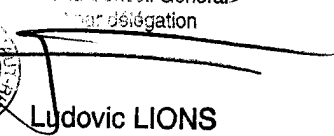
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

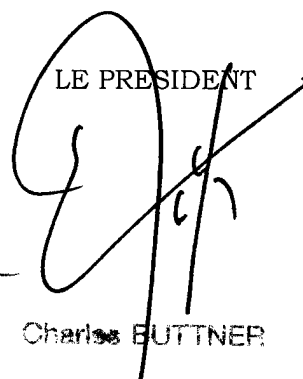
- ❖ Autorise le Président à signer et à exécuter avec la Communes des Trois Frontières la convention financière, jointe au rapport, fixant à 200 000 € la participation financière du Département à l'opération de liaison routière entre les RD 105 et 469 à Hésingue/Saint-Louis.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 27 JUIN 2006
Publication ... 30 JUIN 2006 ...
Pour le Président du Conseil Général
par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions